



REGIONS FRANCE

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION

DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE

DU 28 06 2024

Rapport arrêté des comptes

La réunion est présidée Yvan HENault de la Direction des Ressources Humaines.

1. Approbation des comptes du CSE de l'exercice 2023

Nathalie MARQUANT, experte-comptable, et Olivier MONFRAY Trésorier présentent l'arrêté de chacun des deux comptes bancaires du Comité Social et Economique (ASC et AEP) au 31/12/2023 (cf annexe 1).

L'arrêté des comptes est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Social et Économique.

2. Présentation et consultation sur les budgets prévisionnels 2024

Olivier MONFRAY, présente les budgets prévisionnels 2024 du CSE (cf annexe 2).

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

La secrétaire

PRESENTS :

MEMBRES ELUS : Hervé DUMAS, Jean-Marie DEVELTER, Olivier MONFRAY, Virginie LUCAS, Didier SERIR, Guillaume BRUGOT, Camille ABRACHY, Elodie TERRENI, Vincent LEFEBVRE, Christelle PETITPAS, Kévin YSEBAERT

SECRETARE DU CSE : Béatrice LECLERC

REPRESENTANT SYNDICAL : Guillaume TANTIN

Invitée : Nathalie MARQUANT, expert comptable

Béatrice LECLERC
La secrétaire du CSE

RAPPORT ARRÊTÉ DES COMPTES AU 31/12/2023

CSE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION France

Juin 2023

Mesdames et Messieurs les élus,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre rapport sur les comptes de votre Comité Social et Économique (CSE) arrêtés au 31 décembre 2023.

Ce rapport comprend :

- **Notre attestation,**
- **Notre compte rendu de mission,**
- **Les comptes de résultat des ASC,**
- **Les comptes de résultat des AEP,**
- **Le bilan au 31 décembre 2023,**
- **Les annexes comptables.**

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie MARQUANT
Directrice de mission pôle comptabilité des CSE

François LAMY
Expert-comptable

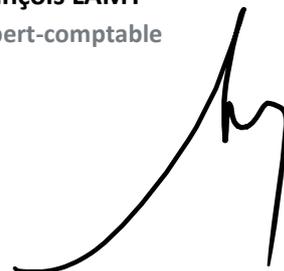


Table des matières

1	ATTESTATION.....	4
2	COMPTE RENDU DE MISSION DE L'EXPERT COMPTABLE.....	5
2.1	RÉFÉRENCE À NOTRE NOMINATION.....	5
2.2	ORGANISATION DE LA COMPTABILITÉ DU COMITÉ.....	5
2.3	APPRÉCIATION SUR LES MÉTHODES COMPTABLES RETENUES ET LES CONVENTIONS PASSÉES.....	5
2.4	APPRÉCIATION SUR LA COHÉRENCE ET LA VRAISEMBLANCE DES COMPTES.....	7
2.5	OBSERVATIONS ET RESTRICTIONS ÉVENTUELLES.....	7
3	COMPTE DE RÉSULTAT DES ASC.....	8
3.1	INFORMATIONS ET COMMENTAIRES.....	8
4	COMPTE DE RÉSULTAT DES AEP.....	13
4.1	INFORMATIONS ET COMMENTAIRES.....	13
5	BILAN DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.....	16
5.1	schéma pédagogique relatif au bilan et au compte de résultat.....	18
5.2	Ressources du CSE.....	19
5.3	Analyse financière : fonds de roulement et besoin en fonds de roulement.....	19
6	ANNEXES COMPTABLES.....	21
6.1	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	21
6.2	ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	21
6.3	NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	22
6.4	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	24
6.5	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	25
6.6	INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES RÉPARTIES.....	25
6.7	INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS EN NATURE, CONVENTIONS PASSÉES ET AUX MISES À DISPOSITION.....	26
6.8	ENGAGEMENTS.....	26
6.9	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES.....	26
7	GLOSSAIRE.....	26

1 ATTESTATION

ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

CSE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION France

Pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences préconisées par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

À l'issue des travaux, qui ne constituent pas un audit, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 26 pages, se caractérisent par les données suivantes :

ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE CSE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION France

TOTAL DU BILAN		184 262 €
TOTAL DES PRODUITS		437 356 €
ASC (Activités Sociales et Culturelles)		376 413 €
AEP (Attributions Économiques et Professionnelles)		60 943 €
EXCÉDENT GLOBAL DE L' EXERCICE		8 715 €
DÉFICIT Budget ASC	-	5 305 €
EXCÉDENT Budget AEP		14 020 €

Fait à Paris
Le 19/06/2024

FRANÇOIS LAMY
Expert-comptable



2 COMPTE RENDU DE MISSION DE L'EXPERT COMPTABLE

2.1 RÉFÉRENCE À NOTRE NOMINATION

Conformément à nos accords ratifiés par notre lettre de mission, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons contractuellement définies.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité du Trésorier en conformité aux dispositions du règlement intérieur du CSE.

Notre mission consiste à vous assister dans l'élaboration de votre arrêté comptable et dans l'établissement de celui-ci.

Elle s'inscrit dans le cadre des missions d'assurance dites « missions de présentation des comptes annuels ».

Le compte rendu de mission ci-joint comporte 5 parties :

- **Référence à notre nomination ;**
- **Organisation de la comptabilité du CSE ;**
- **Appréciation sur les méthodes comptables retenues et les conventions passées ;**
- **Appréciation sur la cohérence et la vraisemblance des comptes ;**
- **Observations et restrictions éventuelles.**

Il a été établi à partir des pièces, documents et informations fournis par le CSE.

2.2 ORGANISATION DE LA COMPTABILITÉ DU COMITÉ

La comptabilité est externalisée auprès du cabinet.

2.3 APPRÉCIATION SUR LES MÉTHODES COMPTABLES RETENUES ET LES CONVENTIONS PASSÉES

REFERENCES LEGALES

Le présent compte rendu de mission est établi conformément aux dispositions suivantes :

- L'article [L2315-64](#) et suivants du Code du travail, qui fixe les obligations des CSE en matière de reddition des comptes et de dualité des budgets,
- Le règlement [n° 2018-06](#) de l'Autorité des normes comptables,
- Le règlement [n° 2021-05 du 3 septembre 2021](#) relatif aux comptes annuels des comités sociaux et économiques,
- Le plan comptable de référence et les recommandations de l'ANC,
- La présentation de deux comptes de résultat et d'un bilan avec les annexes comptables en référence aux obligations pour les CSE définies par l'ANC.

Les subventions de votre CSE dépassent les 153 000 €, il est donc concerné par un certain nombre d'obligations que nous vous rappelons :

- Tenue d'une comptabilité d'engagement ;
- Présentation d'un bilan et de deux comptes de résultat ;
- Rédaction d'une annexe comptable, et d'un rapport d'activité détaillé ;
- Règlement intérieur ;
- Attestation d'expert-comptable ;
- Obligation d'approuver les comptes dans les six mois qui suivent la date de clôture ;
- Obligation de remise du rapport trois jours au moins avant la date de la réunion ;
- Présentation des comptes lors d'une réunion plénière spécifique avec pour seul ordre du jour la présentation.

MISSION EFFECTUEE PAR NOTRE CABINET

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des principes comptables :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'exploitation,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes et indépendance des exercices.

Nous avons effectué les vérifications légales propres à notre mission sur les deux sections comptables ASC et AEP.

ORGANISATION COMPTABLE

Le logiciel utilisé par le CSE permet de répondre aux obligations comptables en présentant une comptabilité d'engagement.

Nous avons pu disposer de l'ensemble des documents comptables, des factures, et des relevés bancaires afin de pouvoir effectuer la révision de la comptabilité.

La comptabilité en 2023, conforme aux obligations comptables, retient la date de réalisation de l'activité comme étant celle du rattachement à l'exercice.

FISCALITE ET ASSUJETTISSEMENT AUX COTISATIONS URSSAF

Aucune activité n'est soumise à l'impôt.

Les informations communiquées par le CSE concernant les règles d'attribution des activités vis-à-vis de l'Urssaf ne nous amènent pas d'observation particulière.

Nous vous rappelons que l'Urssaf est très attachée aux principes d'égalité et de non-discrimination.

Le plafond de 183 € jusqu'en 2023 par évènement et par salarié a été respecté.

2.4 APPRÉCIATION SUR LA COHÉRENCE ET LA VRAISEMBLANCE DES COMPTES

La comptabilité est régulièrement tenue et elle respecte les obligations comptables des CSE.

Les comptes présentés sont sous la forme d'une comptabilité d'engagement. Les charges et les produits pour les deux sections AEP et ASC sont régulièrement affectés.

Le contrôle des subventions allouées n'appelle pas de notre part d'observations.

Il n'y a pas de charges réparties par sections appellent ou n'appellent pas non plus d'observations.

2.5 OBSERVATIONS ET RESTRICTIONS ÉVENTUELLES

Nous avons intégré dans les comptes les activités pérennes fixes dont le montant total est une des composantes du calcul de la subvention.

En effet la direction verse une subvention globale couvrant les activités pérennes variables et les activités pérennes fixes dont les montants ne transitent pas par le compte bancaire du CSE, mais sont prélevés directement sur la subvention des ASC.

Elles ont été intégrées en fonction des informations reçues par la direction des ressources humaines.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DES ASC

3.1 INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Le résultat de l'exercice 2023 des ASC se traduit par un résultat **déficitaire** de 5 305 € après un résultat **excédentaire** de 2 030 € en 2022.

Une analyse détaillée vous sera présentée dans le rapport d'activité 2023.

Ce déficit s'impute comptablement sur les **réserves** du budget des ASC.

Au 31 décembre 2023, les réserves s'élèvent à 77 100 € :

	2 023	2 022
Réserves ASC	82 405	80 376
Résultat de l'exercice	- 5 305	2 030
Total des réserves ASC	77 100	82 405

Les produits de l'exercice s'élèvent à **376 413 €** et sont constitués par les subventions, la participation des collaborateurs, et des produits exceptionnels.

Les subventions annuelles s'élèvent à **304 685 €**

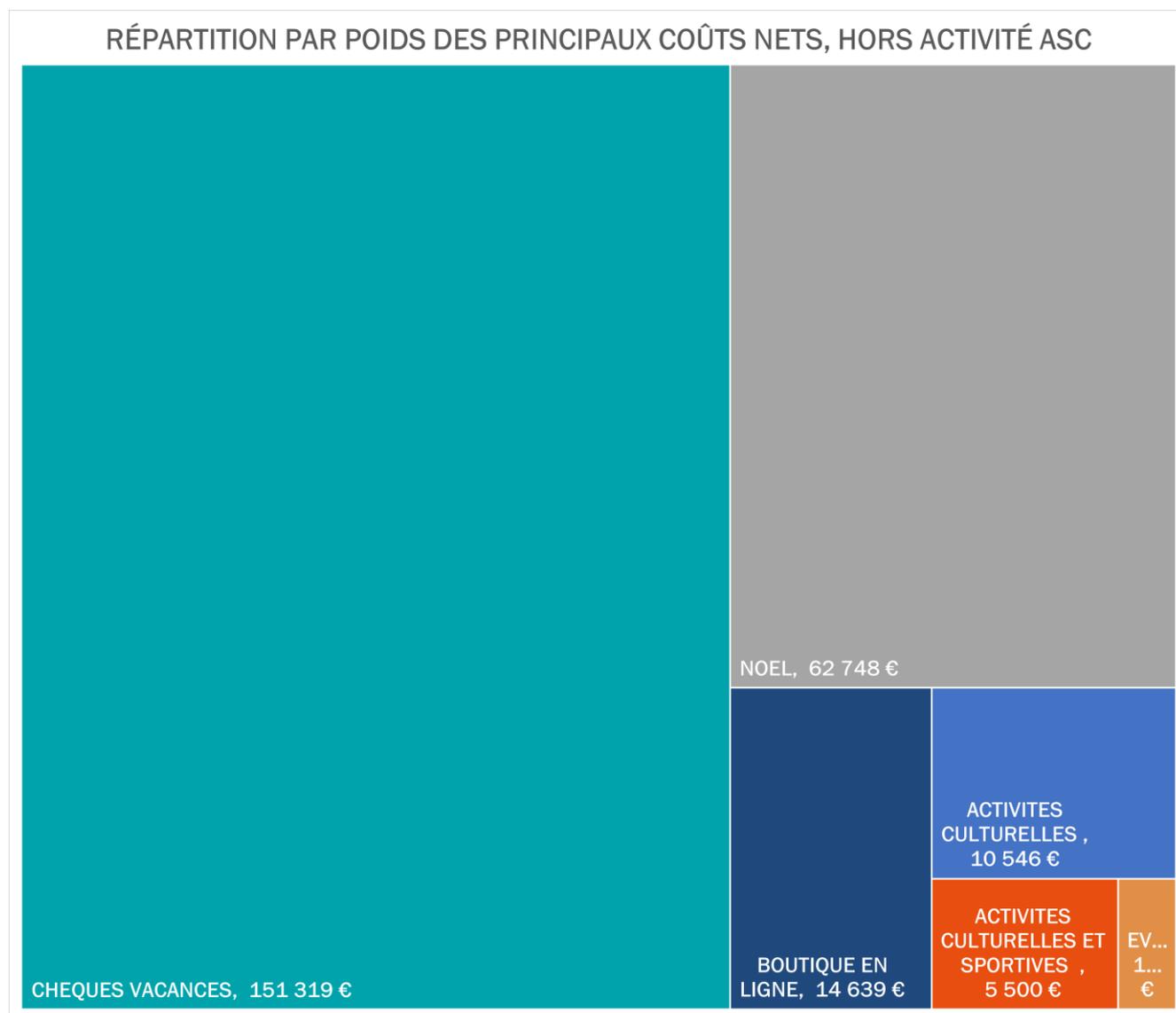
- D'une part de la subvention servant à financer les activités pérennes variables gérées par le CSE, soit 240 000 € déterminé par le protocole d'accord annuel.
- D'une part de la subvention servant à couvrir les activités pérennes fixes, pour lesquelles le CSE à délégué la gestion à la direction, soit 64 685 €

En 2023, on enregistre également au titre des produits de l'exercice :

- Produits exceptionnels : **1 265 €**
 - ✓ Remboursement de la poste suite perte chèque vacances : 458 €
 - ✓ Solde compte fournisseur ZOO AFRICAN SAFARI de 2022 : 806 €

Les activités dégagent un coût net correspondant à la différence entre les produits (recettes encaissées) et les charges (les factures réglées par le CSE).

Il s'élève à **246 462 €** et se répartit comme suit :

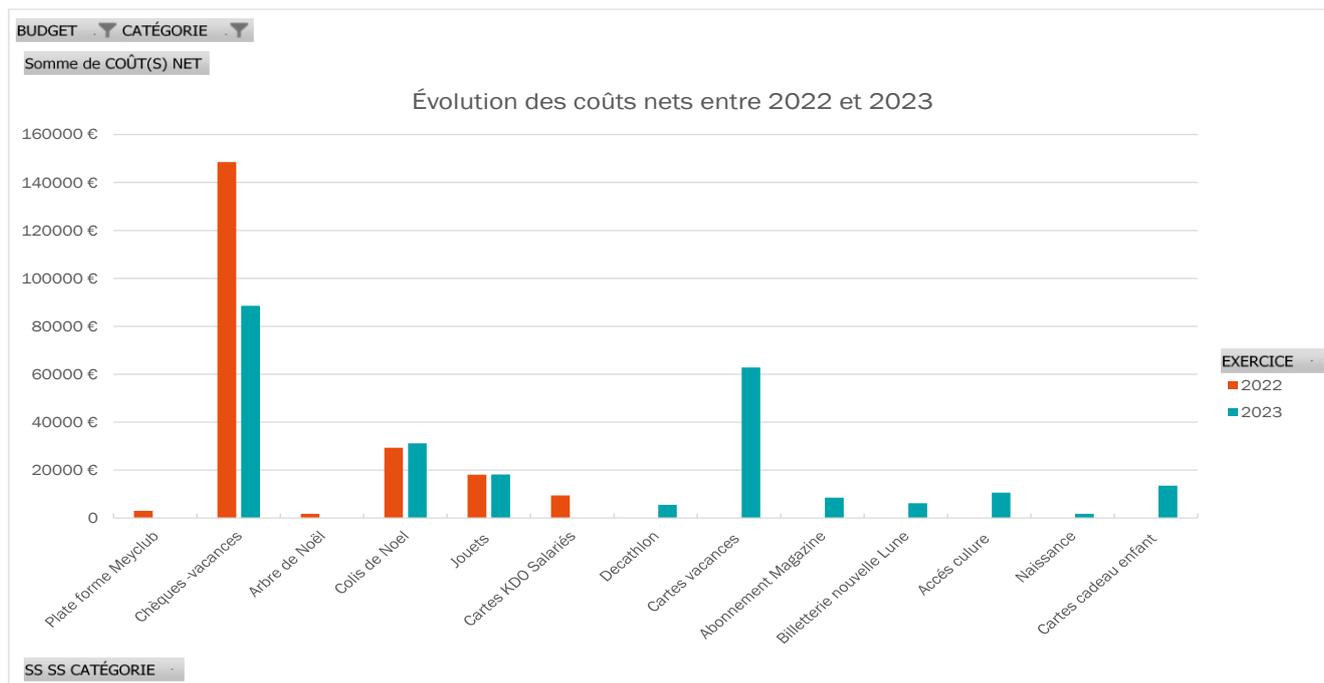


Les principales activités (en coût net) en 2023 sont :

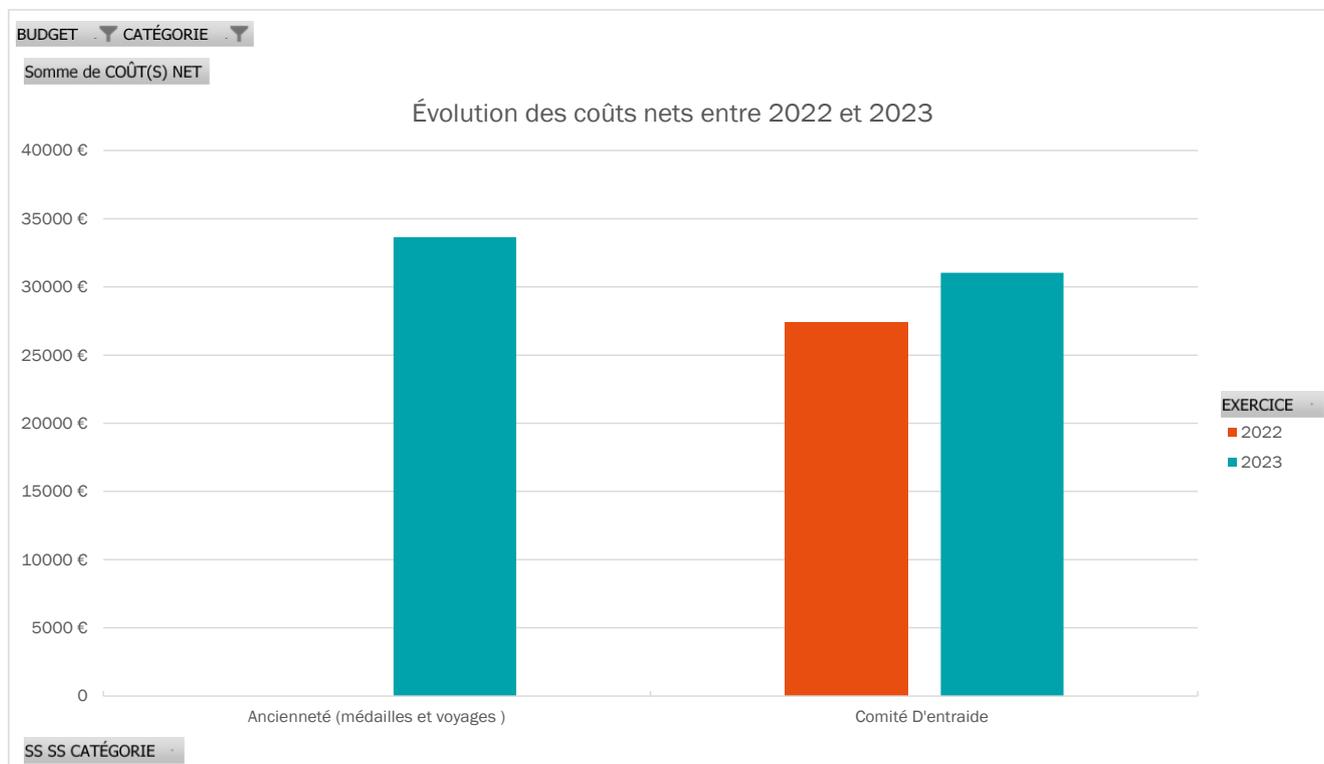
ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES		Types d'activités	Coût NET
Decathlon		Activité sportive	5 500 €
CHEQUES VACANCES		Types d'activités	Coût NET
Chèques -vacances		Chèques -vacances	88 536 €
Cartes vacances		Cartes vacances	62 783 €
NOEL		Types d'activités	Coût NET
Colis de Noel		Colis de Noel	31 176 €
Jouets		Jouets	18 112 €
Cartes cadeau enfant		Carte cadeaux d'une valeur de 70€	13 460 €
BOUTIQUE EN LIGNE		Types d'activités	Coût NET
Abonnement Magazine		Abonnement Magazine	8 515 €
Billetterie nouvelle Lune		Billetterie nouvelle Lune	6 124 €
ACTIVITES CULTURELLES		Types d'activités	Coût NET
Accès culture		Accès formation en ligne	10 546 €
EVENEMENT		Types d'activités	Coût NET
Naissance		Chèque cadeaux naissance OKAIDI	1 700 €
Charges sur exercice antérieur		Coût NET	
Complément Noel 2022			53 €

Nous vous proposons ci-dessous un tableau comparatif des coûts nets 2023/2022, afin de disposer d'une vision globale des coûts nets sur les 2 années.

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES VARIABLES



ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES



	2023	2023	2023	2022
COMPTE DE RÉSULTAT ASC	CHARGES	PRODUITS	COÛT NET	COÛT NET
ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES VARIABLES				
ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES				
Plate forme Meyclub				-2 960
Decathlon	5 500		-5 500	
Total ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES	5 500		-5 500	-2 960
CHEQUES VACANCES				
Chèques -vacances	88 696	160	-88 536	-148 574
Cartes vacances	131 483	68 700	-62 783	
Total CHEQUES VACANCES	220 179	68 860	-151 319	-148 574
NOEL				
Arbre de Noël			0	-1 700
Colis de Noel	31 176		-31 176	-29 277
Jouets	19 715	1 603	-18 112	-18 093
Cartes KDO Salariés			0	-9 380
Cartes cadeau enfant	13 460		-13 460	
Total NOEL	64 350	1 603	-62 748	-58 450
BOUTIQUE EN LIGNE				
Abonnement Magazine	8 515		-8 515	
Billetterie nouvelle Lune	6 124		-6 124	
Total BOUTIQUE EN LIGNE	14 639		-14 639	
ACTIVITES CULTURELLES				
Accès culture	10 546		-10 546	
Total ACTIVITES CULTURELLES	10 546		-10 546	
EVENEMENT				
Naissance	1 700		-1 700	
Total EVENEMENT	1 700		-1 700	
Total ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES VARIABLES	316 914	70 463	-246 452	-209 984
ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES				
ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES				
Ancienneté (médailles et voyages)	33 650		-33 650	0
Comité D'entraide	31 035		-31 035	-27 361
Total ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES	64 685		-64 685	-27 361
Total ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES PERENNES FIXES	64 685		-64 685	-27 361
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS				
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	65		-65	-43
Total CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	65		-65	-43
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges sur exercice antérieur	53		-53	-2 076
Produits sur exercice antérieur		1 265	1 265	4 133
Total CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	53	1 265	1 212	2 057
Total CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	53	1 265	1 212	2 057
SUBVENTIONS				
SUBVENTION ACTIVITES FIXES		64 685	64 685	27 361
SUBVENTION ACTIVITES VARIABLES		240 000	240 000	210 000
Total SUBVENTIONS		304 685	304 685	237 361
RÉSULTAT	381 716	376 413	- 5 305	2 030

4 COMPTE DE RÉSULTAT DES AEP

4.1 INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Nous vous rappelons les termes de l'arrêté d'homologation du 22 novembre 2021 et de l'article L2312-8 du Code du travail qui fixent le contenu du budget des AEP :

- Les activités d'expertise et les missions économiques : honoraires des experts rémunérés par le comité, rémunération des salariés du comité, frais de déplacement, frais de documentation.
- Les dépenses relatives à la formation économique des élus : frais de formation, de transport et d'hébergement.
- Les dépenses de communication avec les salariés de l'entreprise.
- Les autres frais de fonctionnement.
- Le montant éventuellement versé au comité central d'entreprise.

Le résultat de l'exercice 2023 se traduit par un résultat **excédentaire** de 14 020 € après un résultat **excédentaire** de 12 610 € en 2022.

Cet excédent s'imputera sur les réserves du budget des AEP.

Ainsi au 31 décembre 2023, les réserves s'élèvent à 77 554€ :

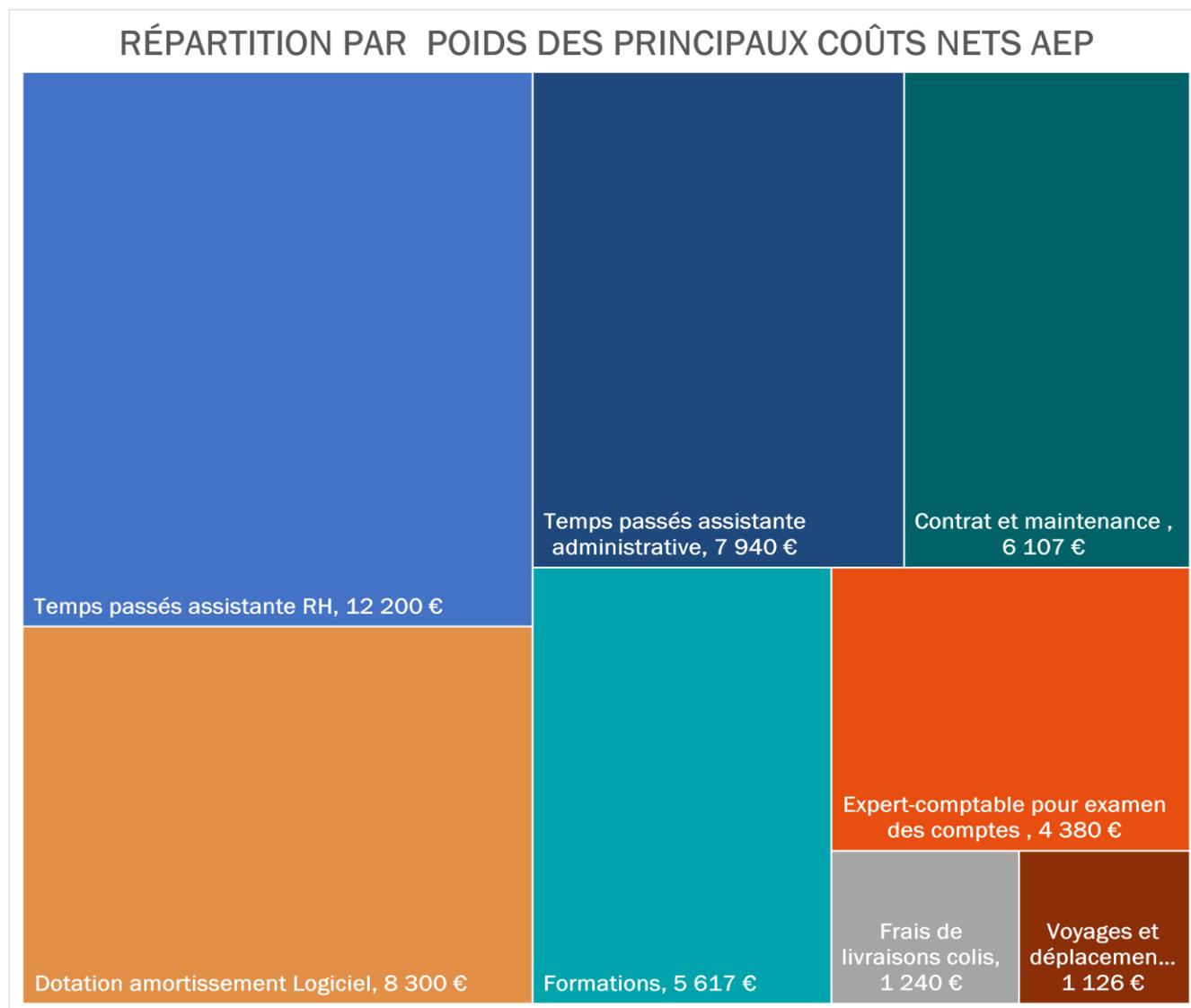
	2 023	2 022
Réserves AEP	63 534	50 924
Résultat de l'exercice	14 020	12 610
Total des réserves AEP	77 554	63 534

Les produits de la période s'élèvent à 60 943 € et sont constitués par les subventions ; de produits financiers ; et des produits exceptionnels.

Les subventions et les produits du CSE sont composés de la manière suivante :

- Subvention de la direction : **59 067€**
 - ✓ Elle représente 0,2 % de la masse salariale annuelle.
- Produits exceptionnels : **1 876 €**
 - ✓ Solde subvention 2022

Les charges 2023 s'élèvent à **46 922 €** et se composent de la manière suivante :



Les principales charges 2023 sont les suivantes :

EXPERTISES ET MISSIONS ECONOMIQUES	Types d'activités	Cout NET
Expert-comptable pour examen des comptes	Honoraire de l'expert comptables	4 380 €

FORMATIONS	Types d'activités	Cout NET
Formations	Formations	5 617 €

TACHES ADMINISTRATIVES	Types d'activités	Cout NET
Frais de livraison colis	Frais de livraison colis	1 240 €
Contrats de maintenance	Abonnement OTIUM et Nouvelle Lune	6 107 €
Voyages et déplacements	Voyages et déplacements	1 126 €

AUTRES ACHATS ET PRODUITS	Types d'activités	Cout NET
Dotation amortissement matériel informatique	Dotation amortissement matériel informatique	8 300 €

REFACTURATION DE LA DIRECTION	Types d'activités	Coût NET
Temps passés assistante RH	Refacturation de la direction	12 200 €
Temps passés assistante administrative	Refacturation de la direction	7 940 €
Affranchissements	Affranchissements	13 €

Nous vous proposons ci-dessous un compte de résultat synthétique des AEP et un comparatif avec l'exercice précédent.

COMPTE DE RÉSULTAT AEP	2023	2023	2023	2022
	CHARGES	PRODUITS	COÛT NET	COÛT NET
EXPERTISES ET MISSIONS ECONOMIQUES				
Expert-comptable pour examen des comptes	4 380		-4380	-4380
Total EXPERTISES ET MISSIONS ECONOMIQUES	4 380		-4380	-4380
FORMATIONS				
Formations	5 617		-5617	0
Total FORMATIONS	5 617		-5617	0
TACHES ADMINISTRATIVES				
Frais de livraisons colis	1 240		-1240	0
Frais de restauration			0	-188
Fournitures administratives			0	-426
Dotation amortissement Logiciel	8 300		-8300	-12449
Voyages et déplacements	1 126		-1126	
Contrat et maintenance	6 107		-6107	
Total TACHES ADMINISTRATIVES	16 772		-16773	-13063
REFACTURATION DE LA DIRECTION				
Affranchissements	13		-13	-14
Temps passés assistante administrative	7 940		-7940	0
Temps passés assistante RH	12 200		-12200	-20140
Total REFACTURATION DE LA DIRECTION	20 153		-20153	-20154
AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Frais bancaires			0	0
Total AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS			0	0
AUTRES ACHATS ET PRODUITS				
Charges et produits sur exercices antérieurs		1 876	1876	-460
Total AUTRES ACHATS ET PRODUITS		1 876	1876	-460
SUBVENTIONS				
SUBVENTION AEP		59 067	59067	50667
Total SUBVENTIONS		59 067	59067	50667
Résultat	46 922	60 943	14 020	12 610

5 BILAN DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Comme l'exigent les obligations comptables des CSE, nous vous présentons un bilan unique au 31/12/2023 qui reprend les deux sections comptables.

BILAN AU 31/12/2023 - CSE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION France							
ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENT	NET 2023	NET 2022	PASSIF	MONTANT 2023	MONTANT 2022
ACTIF IMMOBILISÉ					CAPITAUX PROPRES		
Logiciels	49 797	49 797	-	8 299	Réserves ASC	82 405	80 376
					RÉSULTAT DE L'EXERCICE ASC	5 305	2 030
					Transfert réserves 10% de l'excédent		
Total Immobilisations	49 797	49 797	-	8 299	Total Réserves ASC	77 100	82 405
ACTIF CIRCULANT					Réserves AEP		
Stock	-	-	-	-	RÉSULTAT DE L'EXERCICE AEP	63 534	50 924
Salariés	-	-	-	-	Transfert réserves 10% de l'excédent	14 020	12 610
Fournisseurs	-	-	-	-	Total réserves AEP	77 554	63 534
Dépôt / Caution	-	-	-	-			
Prêts aux salariés	-	-	-	-	Total Réserves	154 654	145 939
Autres créances	67 856	-	67 856	31 247			
Total Créances	67 856	-	67 856	31 247			
Banque ASC	79 594	-	79 594	139 505			
BANQUE AEP	36 812	-	36 812	10 531			
Total Trésorerie	116 406	-	116 406	150 036			
COMPTES DE RÉGULARISATION					COMPTES DE RÉGULARISATION		
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	Produits constatés d'avance	-	-
Produits à recevoir	-	-	-	-	Charges à payer	894	3 807
Total comptes de régularisation	-	-	-	-	Total comptes de régularisation	894	3 807
TOTAL GÉNÉRAL	234 059	49 797	184 262	189 582	TOTAL GÉNÉRAL	184 262	189 582

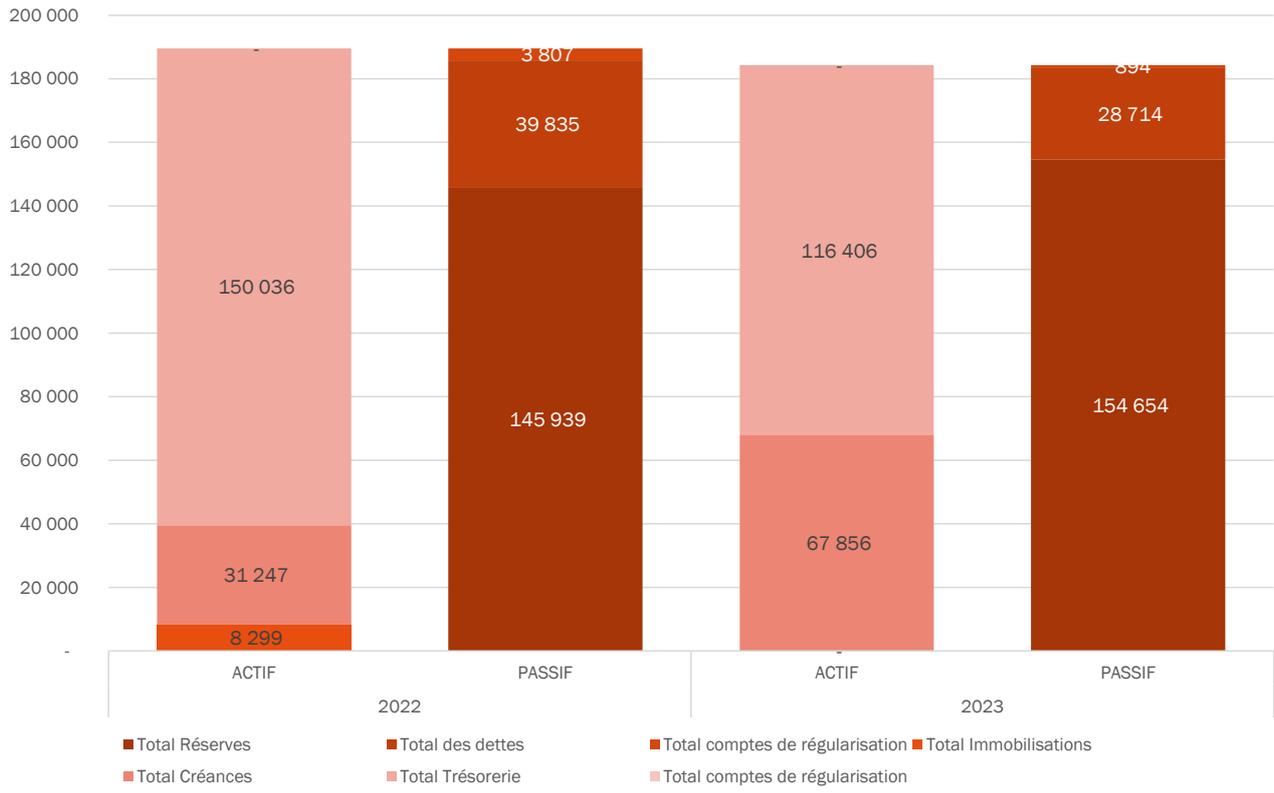
L'équilibre financier entre l'actif et le passif fait apparaître un **résultat** excédentaire pour l'ensemble du CSE de **8 715 €**.

Les réserves totales du comité à fin décembre 2023 s'élèvent à **154 654 €**, dont 77 554 € sur le budget des AEP et 77 100 € sur le budget des ASC.

La trésorerie totale disponible à fin décembre s'élève à **116 406 €**.

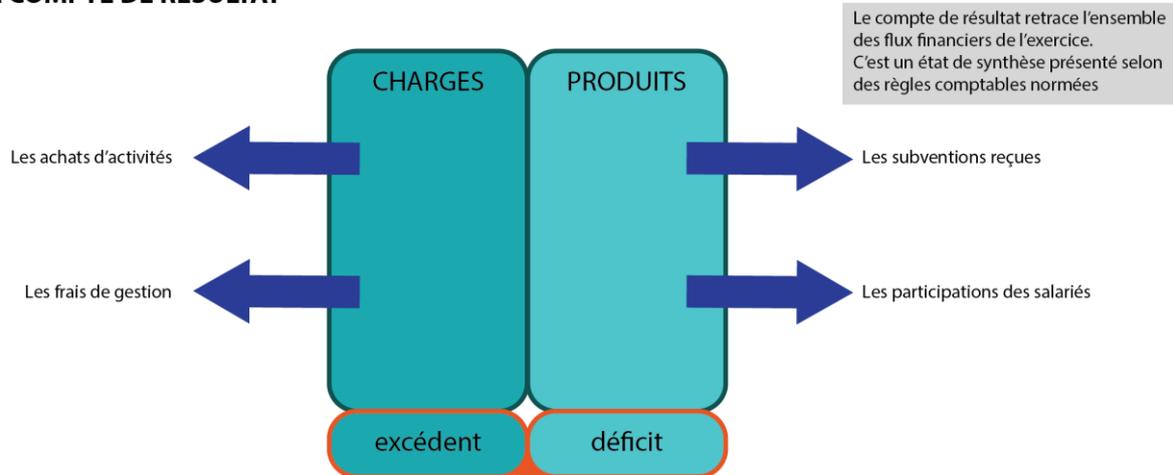
Nous retrouvons le détail des différents comptes de régularisations et des immobilisations dans les annexes ci-après.

BILANS COMPARÉS 2022 2023

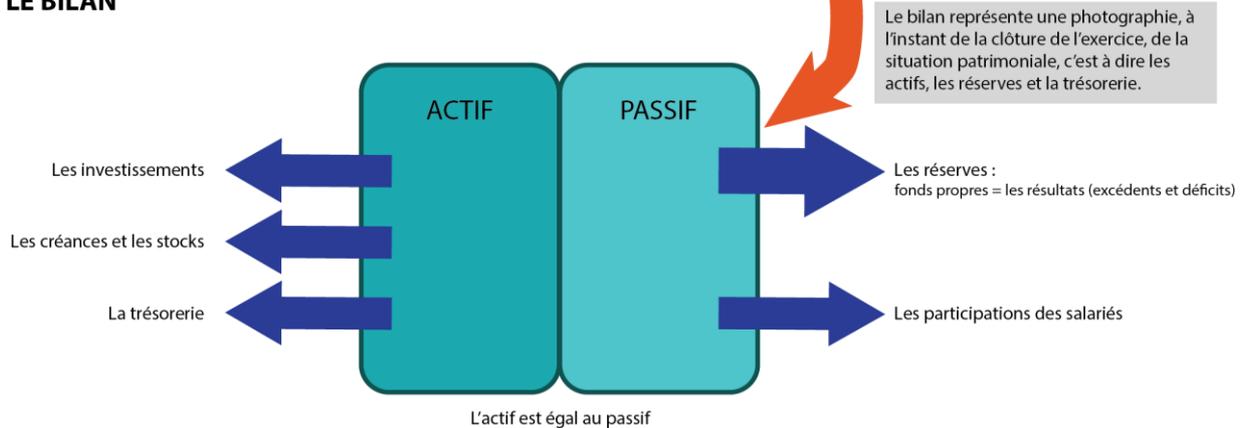


5.1 SCHEMA PEDAGOGIQUE RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

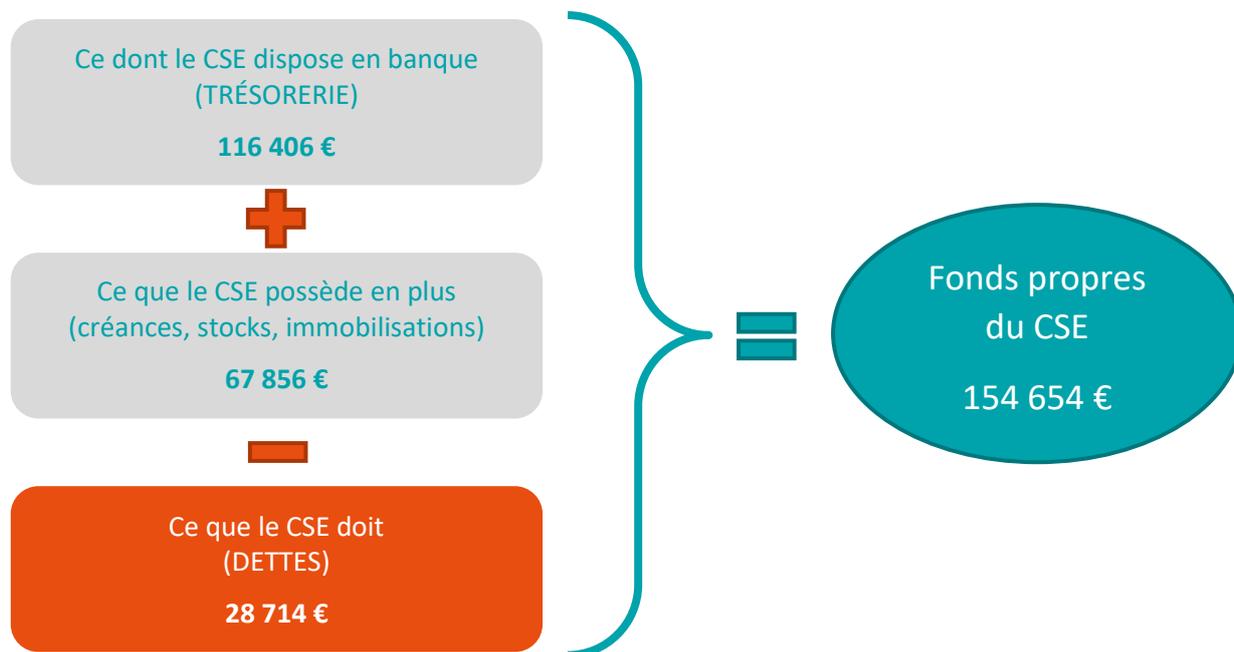
LE COMPTE DE RÉSULTAT



LE BILAN



5.2 RESSOURCES DU CSE

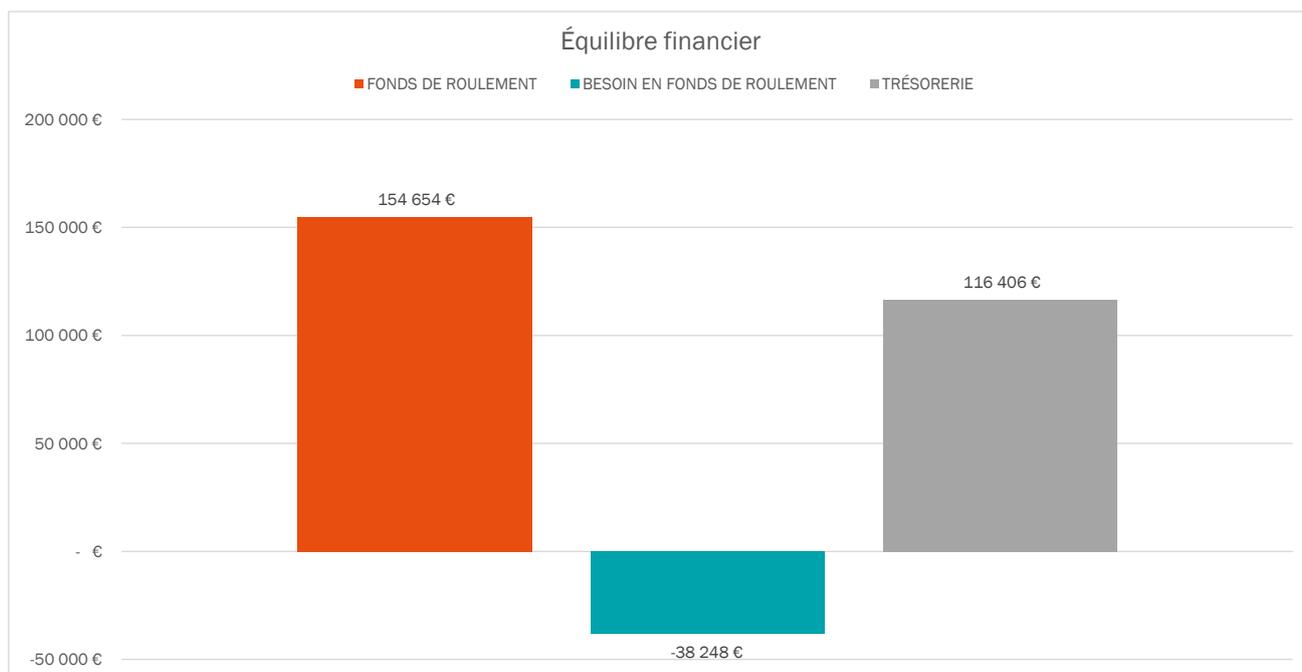


5.3 ANALYSE FINANCIERE : FONDS DE ROULEMENT ET BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

FONDS DE ROULEMENT	
TOTAL DES RÉSERVES	154 654
+	
PROVISIONS	-
-	
IMMOBILISATIONS NETTES	-
=	
FONDS DE ROULEMENT	154 654

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		
	2023	2022
DETTES	28 714	39 835
-		
STOCK	-	-
-		
CRÉANCES	67 856	31 247
+		
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	894	3 807
-		
COMPTES DE RÉGULARISATIONS ACTIF	-	-
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 38 248	12 395

FONDS DE ROULEMENT	+	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	=	TRÉSORERIE
154 654	+	- 38 248	=	116 406



DE LA RESERVE A LA TRÉSORERIE

TOTAL DES RÉSERVES	154 654
-	
IMMOBILISATIONS	-
-	
STOCK	-
-	
CRÉANCES TIERS	67 856
-	
PRODUITS A RECEVOIR	-
-	
FLUX FINANCIERS N+1	-
+	
CHARGES A PAYER	894
+	
DETTES	28 714
=	
TRÉSORERIE	116 406

6 ANNEXES COMPTABLES

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice 2023 est de **184 262 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

6.1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du CSE ont été établis conformément aux normes, principes et méthodes prévus dans le règlement 2018 – 06, ainsi qu'au règlement n° 2021-05 du 3 septembre 2021 relatif aux comptes annuels des comités sociaux et économiques, publiés par l'autorité des normes comptables et adaptés aux CSE.

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices comptables,
- Permanence des méthodes,
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité par la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

▶▶ ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Le CSE dispose d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les immobilisations sont normalement évaluées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires + TVA).

▶▶ AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque immobilisation.

▶▶ CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement. Aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

6.2 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif de l'exercice

6.3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

6.3.1 Immobilisations

Nature des Immobilisations	Valeur brute 31/12/2022	ACQUISITIONS	CESSIONS	Valeur brute 31/12/2023	Amortissements	Valeur NETTE 31/12/2023
Immobilisations incorporelles - Logiciel	49 797			49 797	49 797	0
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
TOTAL	49 797	0	0	49 797	49 797	0

6.3.2 État des stocks

Le CSE ne dispose pas de stocks au 31/12/2023.

6.3.3 État des créances

Au 31/12/2023, les comptes enregistrent **67 856 €** de créances réparties de la manière suivante :

- **Compte de l'entreprise : 53 060 €**

COMPTE DE L'ENTREPRISE	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Compte de liaison ASC	10 603	10 603	
Médailles	3 531	3 531	
Total ASC	14 134	14 134	
Compte de l'entreprise AEP	38 926	38 926	
Total AEP	38 926	38 926	
TOTAL CRÉANCES	53 060	53 060	

Détail du compte de liaison ASC	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Abonnement Otium payé par ASC	5 089		
Remboursement ASC vers AEP	4 564		
Formation ELLISPE CE payé par ASC	4 200		
Billetterie Nouvelle payé par AEP		3 250	
TOTAL	13 853	3 250	10 603

Détail du compte de L'entreprise AEP	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Subvention 2023	59 067		
Refacturation direction		20 140	
TOTAL	59 067	20 140	38 927

Détail compte Médailles	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Solde créditeur		8 811	
Règlement médailles 2023	21 770		
Remboursement direction		9 428	
TOTAL	21 770	18 239	3 531

6.3.4 Trésorerie

La trésorerie présente un solde fin 2023 de **116 406 €** :

COMPTE DE TRÉSORERIE	Solde au 31/12/2023
Solde bancaire du compte courant des ASC	79 594
Ecriture non rapprochées des ASC	- 0
Solde comptable du compte courant des ASC	79 594
Livret	
Caisse	
Total Trésorerie des ASC	79 594
Solde bancaire du compte courant des AEP	36 812
Ecriture non rapprochées des AEP	-
Solde comptable du compte courant des AEP	36 812
Livret	
Caisse	
Total Trésorerie des AEP	36 812

TRÉSORERIE TOTALE	116 406
--------------------------	----------------

6.3.5 Comptes de régularisation de Bilan

6.3.5.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont des produits qui concernent l'exercice, mais qui ont été perçus au cours de l'exercice suivant.

Le CSE ne comptabilise pas de produits à recevoir au 31/12/2023

6.3.5.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges ordinaires, dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Le CSE ne comptabilise pas de charges constatées d'avance au 31/12/2023.

6.4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

6.4.1 Fonds propres et réserves

Les CSE n'ont pas de capital tout comme les associations. Les réserves sont alimentées par l'affectation des excédents et des déficits antérieurs pour chacune des sections.

Les réserves du CSE s'élèvent au 31/12/2023 à **154 654 €**.

	2 023	2 022
Réserves ASC	82 405	80 376
RÉSULTAT DE L'EXERCICE ASC	- 5 305	2 030
<i>Total Réserves ASC</i>	<i>77 100</i>	<i>82 405</i>
Réserves AEP	63 534	50 924
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AEP	14 020	12 610
<i>Total Réserves AEP</i>	<i>77 554</i>	<i>63 534</i>

Total Réserves	154 654	145 939
----------------	---------	---------

6.4.2 État des dettes

Au 31/12/2023, les dettes du CSE s'élèvent à **28 714 €** et se répartissent de la manière suivante :

- **Fournisseurs : 18 111 €**

DETTES FOURNISSEURS	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Jouets Club	18 111	18 111	
Total ASC	18 111	18 111	
Total AEP			
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	18 111	18 111	

- **Autres dettes : 10 603€**

Compte de liaison AEP	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Total ASC			
Compte de liaison AEP	10 603	10 603	
Total AEP			
TOTAL AUTRES DETTES	10 603	10 603	

Détail du compte de liaison AEP	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Abonnement Otium payé par ASC		5 089	
Remboursement ASC vers AEP		4 564	
Formation ELLISPE CE payé par ASC		4 200	
Billetterie Nouvelle payé par AEP	3 250		
TOTAL	3 250	13 853	-10 603

6.4.3 Comptes de régularisation de bilan

6.4.3.1 Charges à payer

Les charges à payer sont des charges qui concernent l'exercice, mais qui seront réglées au cours de l'exercice suivant.

CHARGES A PAYER	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Colis de Noël	894	894	
Total ASC	894	894	
Total AEP	0	0	
TOTAL CHARGES A PAYER	894	894	

6.4.3.2 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires, dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Le CSE ne comptabilise pas de produits constatés d'avance

6.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Ressources de l'exercice		
Subvention de fonctionnement reçue de l'employeur	+	59 067
Subvention activités pérennes et fixe	+	64 685
Contribution ASC reçue de l'employeur	+	
Sommes précédemment versées par l'employeur pour les chèques vacances	+	240 000
Remboursement par l'employeur des primes d'assurance (responsabilité civile)	+	
Participations des salariés	+	70 463
Produits sur exercice antérieur	+	3 141
Produits exceptionnelles	+	
Remboursement frais de déplacement direction	+	
Remboursement titres restaurant	+	
TOTAL DES RESSOURCES	=	437 356

6.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX CHARGES RÉPARTIES

Il n'y a pas de charges réparties.

6.7 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS EN NATURE, CONVENTIONS PASSÉES ET AUX MISES À DISPOSITION

Il existe une convention de mise à disposition de personnel qui fait l'objet de refacturation par la direction.

L'entreprise met à disposition un local et le matériel nécessaire à l'exercice du mandat des élus conformément au Code du travail.

6.8 ENGAGEMENTS

Il n'existe aucune caution, prêt ou garantie apportée par le CSE.

6.9 TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES

Nom du fournisseurs	Secteur d'activité du fournisseur	Montant annuel TTC	Entité Liée	Détenion capitalistique	Convention écrite		Entité incluse dans le périmètre de consolidation	Observations
						Durée		
Otium	Cartes vacances	131 083	NON	NON	NON		NON	
ANCV	Chèques vacances	88 280	NON	NON	NON		NON	
Jouet Club	Noel enfants	35 084	NON	NON	NON		NON	
Fleurons	Colis de Noel	48 274	NON	NON	NON		NON	

7 GLOSSAIRE

AEP	Activités économiques et professionnelles, dénomination du budget de fonctionnement du comité social et économique par l'ANC
ANC	Autorité des normes comptables
ASC	Activités sociales et culturelles
BILAN	État financier qui synthétise à un moment donné ce que l'entité possède, appelé l'« actif » (terrains, immeubles, etc.) et ses ressources, appelées le « passif » (capital, réserves, crédits, etc.). Le bilan est l'un des documents composant les états financiers.
CAC	Commissaire aux comptes
COMPTE DE RÉSULTAT	État financier synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'un organisme, pour une période donnée, appelée exercice comptable.
CSE	Comité social et économique
CSEC	Comité social et économique central
CSEE	Comité social et économique d'établissement
FONCTIONNEMENT (BUDGET DE)	Le budget de fonctionnement se nomme aussi « AEP »

BUDGETS PREVISIONNELS

2024

Masse salariale estimée 2024, environ 30 M€

ASC Activités Sociales et Culturelles

Activités prévisionnelles :

- ✓ Colis de fin d'année
- ✓ Remboursement pratique sportive
- ✓ Jouets de Noël
- ✓ Bons d'achats évènements
- ✓ Billetterie loisirs
- ✓ Cafeyn, lecture presse en ligne
- ✓ Voyages

123 000 €

750 
164 €/pers

Chèques et cartes vacances

162 000 €

600 
270 €/pers

285 000 €

Estimation avec 1.2% de la masse salariale, déduit activités pérennes fixes pour 65 k€

AEP (fonctionnement)

60 000 €

Estimation avec 0.2% de la masse salariale